

Le conseil communal

se réunira le **1^{er} mars 2024 à 08:15 heures** dans la salle des séances à **l'Hôtel de Ville, 6, Place du Marché à Grevenmacher**, avec les points suivants à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

Séance publique:

1. Règlement communal concernant la fixation des tarifs pour l'enlèvement, la destruction et le recyclage des ordures sur le territoire de la Ville de Grevenmacher.
2. Titres de recettes 2023.
3. Convention pour une servitude de passage.
4. Contrat de bail portant sur la location d'un emplacement de stationnement libre au Parking Souterrain "Réngmauer".
5. Décomptes de travaux :
 - a) Travaux de renouvellement de la conduite d'eau dans la rue « um Bëschelt » à Münschecker.
 - b) Agrandissement Maison relais.
 - c) Remplacement d'arrêts de bus – rue des Tanneurs.
6. Confirmation de règlements temporaires de circulation.
7. Concessions cimetière.
8. Subside: Lëtzebuenger Landesverband fir Beienzuucht : 50.-€.
9. Office social commun – avis sur les délibérations de l'année 2023.
10. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).
11. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Séance à huis clos:

1. Demande de démission d'un fonctionnaire.

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 20 février 2024 en présence de la secrétaire communale.

Grevenmacher, le 22 février 2024

La secrétaire communale adjointe,


Carole Clemens



La bourgmestre,


Monique Hermes